Ville de **Pirae**
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
24 FEV. 2017
N° ..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 015/2017 DU 23 FEVRIER 2017

Relative à l'acquisition de deux véhicules utilitaires type fourgon électrique – concours financier de la Polynésie française.

Date de convocation : **15 février 2017**

Date d'affichage : **15 février 2017**

Date d'affichage du compte-rendu : **24 février 2017**

Date d'affichage de la présente délibération : 27 FEV. 2017

Résultats des votes :		
	VOTANTS	**29**
	POUR	**29**
	CONTRE	**00**
	ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

Madame Rosana TEHOIRI a été désignée pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**19**
PROCURATION	**10**

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Yvette LICHTLE
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme Riveta URAHUTIA		X	Miriama MACE
M. Milton PARAUE		X	Heimana TAURAA
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Maire SVARC
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	19	14	10 procurations

POLYNESIE FRANCAISE

VILLE DE PIRAE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DELIBERATION N° 015/2017 du 23.02.2017

Relative à l'acquisition de deux véhicules utilitaires type fourgon électrique – concours financier de la Polynésie française.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU le programme d'acquisition d'engins roulants à réaliser ;

VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

En renouvellement de la flotte actuelle composée d'un (1) véhicule utilitaire type fourgon trois, (3) places affecté à l'équipe bâtiment plomberie (2 à 3 agents), il s'agit d'acquérir 1 fourgon de type électrique de 5 places permettant aux équipes de circuler dans des conditions de sécurité optimales.

Ainsi, le véhicule neuf sera attribué à l'équipe plomberie/BTP. Le fourgon usagé, actuellement utilisé sera réformé.

Le renouvellement du véhicule attribué à la cellule à l'usager, localisée à l'hôtel de ville de Pirae, sera également effectué par l'acquisition d'un fourgon de type électrique à 5 places. En effet, le véhicule actuel, RENAULT CLIO, ne permet pas de répondre aux missions de la cellule, notamment en matière de suivi des dotations de bacs et de collecte des déchets sur Pirae. Il s'agit ainsi d'améliorer son activité par l'acquisition d'un moyen de transport adapté. La clio actuellement utilisée sera remise au secrétariat général de la mairie.

Après en avoir délibéré en sa séance du 23.02.2017

ADOPTE :

Article 1er : Le programme d'acquisition de matériel roulant dont la décomposition figure ci-après est approuvé.

Ce programme d'acquisition consiste en l'achat de deux (2) véhicules utilitaires type fourgon électrique.

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement du programme d'acquisition de matériel roulant est établi comme suit :

Désignation	Cout (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention de la DDC	Montant de la subvention
Deux (2) véhicules utilitaires type fourgon électrique	**8 120 000 F CFP**	50%	**4 060 000 F CFP**

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres ouverts pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le directeur général des services, le chef du service cadre de vie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,

Le 1er Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 24 FEV. 2017 et publication du 27 FEV. 2017

Pour le maire empêché

Le 6ème Adjoint,

TAURAA

Edouard FRITCH

Le Maire

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française